

**BAREME DES PLAFONDS DE RESSOURCES ANNUELLES
APPLICABLES A COMPTER DU 01/01/2018
AUX CANDIDATS A L'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX**

Le montant des ressources à prendre en compte est égal à la somme des revenus fiscaux de référence de chaque personne vivant dans le foyer :

*de l'année N-2 (avis d'imposition reçu en 2017 au titre des revenus perçus en 2016)

*de l'année N-1 (avis d'imposition reçu en 2018 au titre des revenus perçus en 2017), lorsque les ressources concernées ont diminué d'au minimum 10 % par rapport à l'année N-2. Cette diminution des ressources doit être justifiée par tous moyens, à l'exception d'attestation sur l'honneur.

Par exception, seules les ressources personnelles sont prises en compte si la personne est :

*conjoint d'un ménage en instance de divorce. L'instance de divorce doit être attestée par une ordonnance de non-conciliation ou à défaut par une copie de l'acte de saisine du juge aux affaires familiales.

*partenaire d'un PACS dont la rupture a été déclarée au greffe du tribunal d'instance,

*ou victime de violences au sein du couple, attestées par le récépissé d'un dépôt de plainte.

PLAI	
Prêt Locatif Aidé d'Intégration (60% des plafonds PLUS)	
catégorie de ménages	ressources 2016
1	11 167 €
2	16 270 €
3	19 565 €
4	21 769 €
5	25 470 €
6	28 704 €
par personne supplémentaire	3 202 €

PLUS	
Prêt Locatif à Usage Social	
catégorie de ménages	ressources 2016
1	20 304 €
2	27 114 €
3	32 607 €
4	39 364 €
5	46 308 €
6	52 189 €
par personne supplémentaire	5 821 €

PLS	
Prêt Locatif Social (130% des plafonds PLUS)	
catégorie de ménages	ressources 2016
1	26 395 €
2	35 248 €
3	42 389 €
4	51 173 €
5	60 200 €
6	67 845 €
par personne supplémentaire	7 567 €

Les Catégories de ménages sont les suivantes :

1 : Une personne seule

2 : Deux personnes ne comportant aucune personne à charge à l'exclusion des jeunes ménages

(couple marié, pacsé ou vivant en concubinage sans personne à charge, dont la somme des âges est au plus égale à 55 ans)

3 : Trois personnes, ou une personne seule avec une personne à charge, ou jeune ménage sans personne à charge

4 : Quatre personnes, ou une personne seule avec deux personnes à charge

5 : Cinq personnes, ou une personne seule avec trois personnes à charge

6 : Six personnes, ou une personne seule avec quatre personnes à charge